



Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

⑲ Numéro de la demande: 1962/86

⑦ Titulaire(s):
Sabel, Epinal (FR)

⑳ Date de dépôt: 14.05.1986

⑳ Priorité(s): 05.06.1985 FR 85 08592

⑦ Inventeur(s):
Deronne, Jacques, Jeuxey (FR)
Lelu, Gérard, Chaumousey (FR)

㉔ Brevet délivré le: 28.04.1989

④ Fascicule du brevet
publié le: 28.04.1989

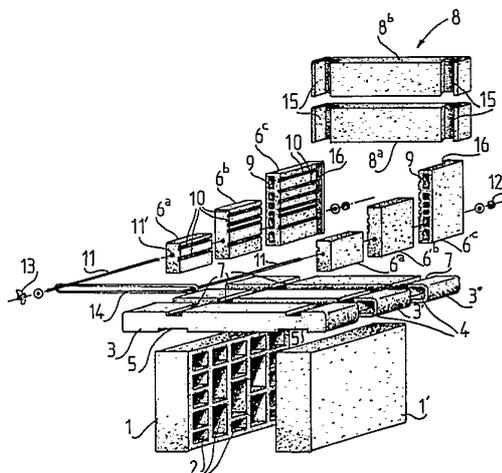
⑦ Mandataire:
Micheli & Cie, ingénieurs-conseils, Genève

⑤ **Barbecue démontable.**

⑦ Barbecue démontable réalisé par assemblage à sec d'éléments standards moulés en béton, à savoir:

- un couple de pieds (1 - 1')
- un plateau horizontal (3,3', 3'') reposant sur ces pieds
- au moins un couple de cloisons latérales verticales (6-6') présentant des rainures (10) pour la mise en place d'une grille
- un fond vertical (8) s'emboîtant sur les talons arrière desdites cloisons latérales (6-6').

Un ensemble de blocs réfractaires (17, 18, 19, 20, 21, 22) disposés sur le plateau horizontal délimite le foyer et assure son aération et son isolation thermique des cloisons verticales (6 - 6') et du fond (8).



REVENDICATIONS

1. Barbecue démontable, caractérisé en ce qu'il est réalisé par assemblage à sec d'éléments standard moulés en béton, à savoir:

- un couple de pieds (1-1');
 — un plateau horizontal (3-3'-3'') reposant sur ces pieds;
 — au moins un couple de cloisons latérales verticales (6-6') présentant des rainures (10) pour la mise en place d'une grille, un fond vertical (8) s'emboîtant sur les talons arrière desdites cloisons latérales (6-6');
 — un ensemble de blocs réfractaires (17-18-19-20-21-22) disposés sur le plateau horizontal délimitant le foyer et assurant son aération et son isolation thermique des cloisons verticales (6-6') et du fond (8).

2. Barbecue selon la revendication 1, caractérisé en ce que le plateau horizontal (3-3'-3'') est subdivisé en plusieurs dalles transversales (3-3'-3'') juxtaposées, présentant, sur leur face inférieure, des rainures (5) pour leur positionnement sur les pieds (1-1') et, sur leurs faces supérieures, d'autres rainures (7) pour le positionnement des cloisons latérales (6-6').

3. Barbecue selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque cloison latérale (6-6') se compose de sections (6a-6b-6c et 6'a-6'b-6'c) juxtaposées l'une derrière l'autre et de hauteur croissante, le nombre de rainures (10) de montage de la grille étant fonction de la hauteur de la section, les rainures des sections successives étant dans le prolongement les unes des autres.

4. Barbecue selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond (8) se compose de deux panneaux superposés (8a-8b) présentant chacun à ses extrémités des rainures (15) venant coopérer avec des feuillures (16) ménagées à l'arrière de la section la plus haute des cloisons latérales.

5. Barbecue selon les revendications 1, 3 et 4, caractérisé en ce que les sections (6a-6b-6c et 6'a-6'b-6'c) constituant chaque cloison latérale (6-6') sont maintenues ensemble par une tige 11 les traversant de bout en bout et dont l'extrémité arrière est dissimulée dans l'assemblage avec le panneau de fond (8).

6. Barbecue selon les revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les éléments réfractaires comportent des ponts et des perforations assurant la circulation de l'air au niveau des éléments de béton, pour préserver ce dernier du choc thermique du foyer et assurer une combinaison homogène sur toute la surface du foyer.

DESCRIPTION

La présente invention concerne un barbecue démontable dont les éléments sont réalisés par moulage en béton et peuvent être assemblés à sec par simple coulissement et emboîtement.

Les éléments de ce barbecue sont:

- un couple de pieds;
- un plateau horizontal reposant sur ces pieds;
- au moins un couple de cloisons latérales verticales présentant des rainures horizontales pour la mise en place d'une grille, un fond vertical s'emboîtant sur les talons arrière des cloisons latérales;
- un ensemble de blocs réfractaires disposés sur le plateau horizontal délimitant le foyer et assurant son aération et son isolation thermique des cloisons verticales et du fond.

Chacun de ces éléments peut lui-même être subdivisé pour obtenir les formes et dimensions d'ensemble du barbecue.

Une caractéristique essentielle de cette construction est que l'ensemble de ces éléments peuvent être obtenus en un seul moulage,

c'est-à-dire dans un moule à béton unique, ce qui facilite sa manipulation et son transport. Une autre caractéristique essentielle est le mode de montage et de démontage rapides à sec et sans aucun outillage. Enfin, une autre caractéristique est l'efficacité de son fonctionnement, grâce aux formes appropriées des divers éléments.

Dans le cas où les cloisons latérales sont constituées chacune de sections juxtaposées l'une derrière l'autre, l'ensemble composant chaque cloison est maintenu monté au moyen d'une tige métallique traversant les cloisons de bout en bout et dont l'extrémité arrière est dissimulée dans l'assemblage avec le panneau de fond. Dans ce cas, les sections constituant chaque cloison latérale sont avantageusement de hauteur croissante de l'avant vers l'arrière du barbecue, le nombre de rainures de montage de la grille étant fonction de la hauteur de la section, les rainures des sections successives étant dans le prolongement les unes des autres.

Le dessin annexé illustre, en vues éclatées, les composants d'un barbecue selon l'invention. Sur ce dessin:

- la figure 1 représente les éléments en béton;
- la figure 2 représente les éléments de l'ensemble réfractaire, et
- la figure 3 est une coupe partielle illustrant l'assemblage du fond et d'une paroi latérale.

Le barbecue selon l'invention se compose de deux pieds 1-1', identiques entre eux, à savoir présentant des évidements 2 à divers usages, par exemple pour recevoir des bouteilles, lesdits évidements d'un pied faisant face à ceux de l'autre; d'un plateau horizontal, représenté ici en trois éléments 3-3'-3'') reposant l'un derrière l'autre sur les pieds 1-1', également évidés en 4 et munis de rainures inférieures 5 pour leur positionnement sur les pieds 1-1'; de cloisons latérales verticales 6-6' constituées respectivement d'éléments 6a-6b-6c et 6'a-6'b-6'c, venant se positionner dans des rainures supérieures 7 des éléments 3-3'-3'') et qui seront décrites plus en détail ci-après; et, enfin, d'un fond vertical 8, représenté ici en deux éléments superposés 8a-8b, qui seront également décrits ci-après.

Si l'on considère les éléments de cloisons latérales, chacun, par exemple 6a, est évidé en 9, et présente des rainures horizontales 10 et une perforation horizontale 11'.

Les éléments successifs 6a, 6b, 6c sont de hauteur progressivement croissante de l'avant vers l'arrière, et comportent respectivement ici 2, 4 et 6 rainures, ce qui permet, les rainures des éléments 6 et des éléments 6' se faisant face, de régler la hauteur d'une grille (non représentée) à six niveaux différents. Une fois en place dans les logements 7, les éléments 6 et 6' sont maintenus ensemble par des tiges 11 et serrés par des écrous 12 et 13 verrouillés à leur partie avant par un barreau 14.

Le fond 8 est constitué par les deux panneaux 8a-8b superposés. Ces panneaux présentent des encoches 15 servant de glissières à des rebords 16 de l'arrière des cloisons 6c-6c'.

Si l'on se réfère maintenant à la figure 2, on voit que l'ensemble des éléments réfractaires se compose de plaques horizontales perforées 17 entourées par des briques sur leurs quatre côtés, correspondant à la surface du plateau 3 délimitée par les cloisons latérales 6, le fond 8 et le barreau 14.

Ce dernier sert à maintenir les éléments réfractaires 20 qui retiennent les cendres sur l'avant de la grille. Les briques latérales 18 servent à isoler les cloisons latérales. Les briques de fond 19 et les briques de façade 20 sont évidées par des ponts 21 et 22 pour assurer la ventilation et le tirage, et en même temps pour protéger le béton contre le choc thermique du foyer.

Le barbecue selon l'invention se compose donc d'un petit nombre d'éléments relativement légers, que l'on peut commercialiser en kits faciles à assembler sans aucun outillage, et qui peuvent être moulés sur des presses automatiques classiques.

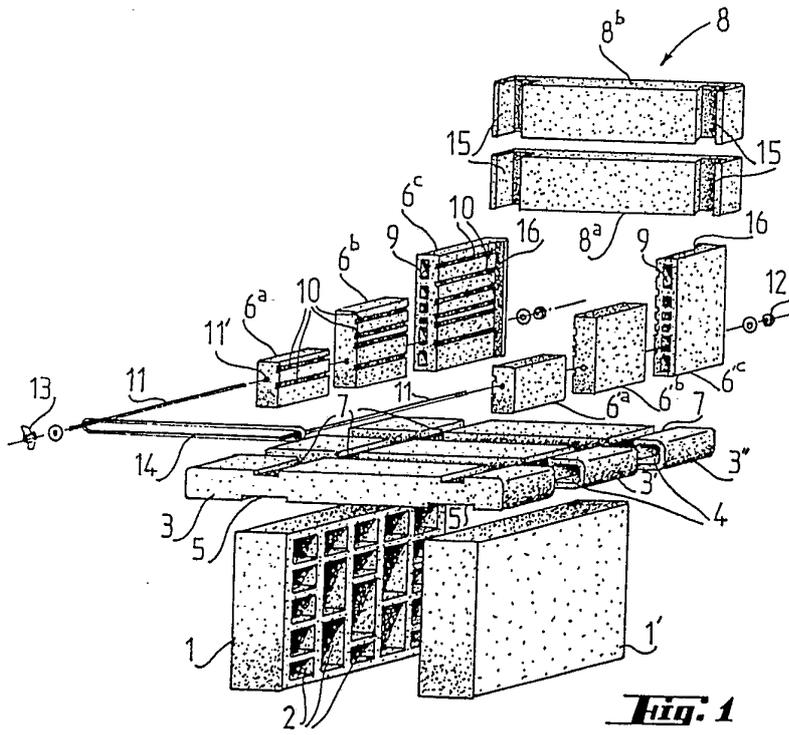


Fig. 1

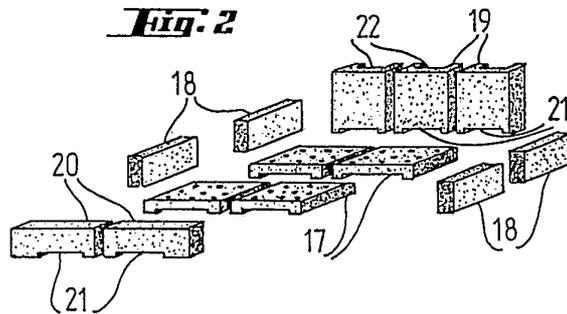


Fig. 2

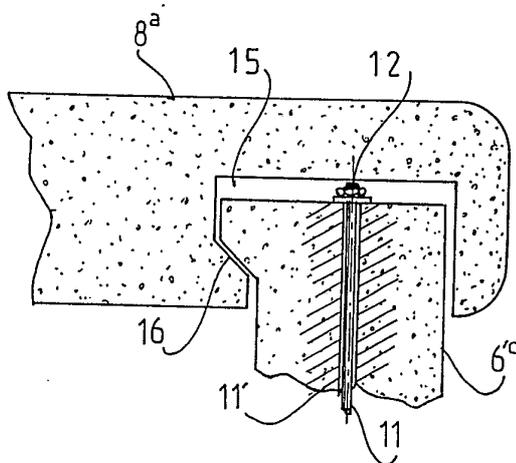


Fig. 3